



Publié le 21/12/2023

## DÉCISION DU MAIRE N° 23DG-118

### REVALORISATION DES TARIFS

**A COMPTER DU 01.01.2024**

**Château-Musée des coiffes**

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

**Vu** la délibération du conseil municipal 20SE0306-01 du 3 juin 2020, relative aux délégations du maire et d'une manière générale aux droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

**Vu** la délibération en date du 13 décembre 2022, relative aux tarifs des droits d'entrée du Château-musée des Coiffes et des Traditions, précisant que les révisions ultérieures de ces tarifs se feraient par décision du maire,

**Considérant** qu'il y a lieu de réviser les tarifs,

### DÉCIDE :

**Article 1 :** Les tarifs détaillés ci-dessous sont révisés comme suit et s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Plein tarif	5,30 €
Tarif réduit par personne pour les groupes (à partir de 15 personnes), étudiants, demandeurs d'emploi, adultes handicapés, carte City Pass, carte Pass Culture.	3,70 €
Pour les moins de 18 ans	Gratuit
Livret « Guide du musée »	3,00 €
Ouvrage Cannelle à l'accueil de la Mairie	10,00 €
Ouvrage « Louis XIII, un roi de guerre à la conquête du pouvoir de Patrick Avrillas »	30,00 €
Ouvrage « Les Ponts-de-Cé, fille de la Loire »	25,00 €
Cartes postales	0,60 €

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Les Ponts de Cé, le

20 DEC. 2023

**Le Maire,  
Jean-Paul PAVILLON**

